https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4236

Après la hausse des recrutements : pourvoir tous les postes, résorber l'emploi précaire et pré-recruter !

Académie de Dijon - S3 - Actualité du métier - Communiqués SNES-FSU -
Date de mise en ligne : jeudi 25 octobre 2012

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le nombre de postes aux concours au niveau du M2 (appelés concours 2013-1) a été publié au Journal Officiel du 19 octobre 2012. Comme annoncée lors de la conférence de presse de rentrée de Vincent Peillon, on observe une hausse de 28% des recrutements externes dans le second degré. Le SNES-FSU revendiquait cette hausse et se félicite d'avoir été entendu.

Cependant, des variations existent d'un concours et d'une discipline à l'autre. Or, pour le ministère, cette session permettra de remplacer tous les départs à la retraite. Le SNES-FSU s'étonne que, par exemple, pour les sciences physiques, l'arrêt de la RGPP n'entraîne aucune hausse des recrutements. Il demande à ce que soient publiées les statistiques des départs à la retraite par discipline et par corps afin que transparence soit faite et que la répartition des postes des concours avec admissibilité en fin de M1 (appelés concours 2013-2) tiennent compte de ces déséquilibres.
Le SNES-FSU rappelle qu'au-delà du remplacement des départs en retraite, le gouvernement s'est engagé à rattraper progressivement les sous-recrutements des années antérieures (-50% de postes ouverts aux concours entre 2002 et 2012).

C'est pourquoi, même si le nombre de postes et les inscriptions aux concours sont en hausse, notamment dans les disciplines déficitaires (+ 16,1 % en mathématiques, + 17,1 % en anglais et + 12 % en lettres), des mesures supplémentaires doivent être mises en place et annoncées immédiatement afin de pourvoir tous ces postes et d'inciter un maximum d'inscrits à se présenter aux épreuves.
Créer des listes complémentaires dans toutes les disciplines quel que soit le concours permettrait de pourvoir les postes laissés vacants par les doubles admissions. Transférer les postes non pourvus d'un concours comme le CAPES externe vers un autre de même discipline comme l'agrégation externe, permettrait de recruter tous les enseignants prévus pour cette discipline ainsi que de proposer, comme en 2012, aux candidats de l'agrégation externe admissibles mais non admis d'être lauréats du CAPES.

Lutter contre la crise du recrutement est aussi une nécessité. Pour l'endiguer, d'autres dispositifs doivent être instaurés : annoncer un plan pluriannuel de recrutements sur 5 ans afin de donner une visibilité aux étudiants hésitant à s'engager vers nos métiers, diminuer le temps de service des AED [1] et des contractuels tout en maintenant leur salaires et en leur offrant une formation pour préparer les concours, organiser des pré-recrutements en L3, M1 et M2 avec contrat de droit public, salaire avec retenue pour pension civile afin de sécuriser les parcours des étudiants s'orientant tôt vers nos métiers et de démocratiser leur accès. Le budget 2013 doit être l'occasion de les mettre en place.

Pour les recrutements internes, le constat est plus terne avec uniquement +2% de postes dans le second degré et encore des disparités selon les concours et les disciplines. Le gouvernement a axé ses efforts sur les futurs concours réservés, destinés aux non-titulaires « anciens » mais le nombre de postes offerts est bien loin de celui des personnels précaires actuellement en poste. Sont exclus par ailleurs des concours réservés tous les jeunes précaires et ce alors qu'il y avait 9 présents au CAPES interne pour 1 poste en 2012 (2,6 pour 1 au CAPES externe). Le SNES-FSU demande à ce que l'effort du gouvernement pour résorber l'emploi précaire soit accentué.

Le SNES-FSU est conscient du niveau élevé de l'investissement demandé mais il est nécessaire à la refondation réussie de l'école qui ne peut se faire sans personnels et encore moins sans personnels formés.

[1] Assistants d'EDucation

Copyright © SNES Dijon